



COMMUNE D'AUDERGHEM Service Environnement

DEMANDE DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT LISTE DES DOCUMENTS ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES À FOURNIR

1. Demande de certificat de classe 1A ou 1B
(à introduire auprès de Bruxelles Environnement) en 5 ex.
2. Demande de permis d'environnement de classe 1A ou 1B
(à introduire auprès de Bruxelles Environnement) en 4 ex.
3. Demande de permis après certificat de classe 1A ou 1B
(à introduire auprès de Bruxelles Environnement)
 - sans changement par rapport à la demande de certificat en 2 ex.
 - avec changement par rapport à la demande de certificat en 5 ex.
4. Demande de permis d'environnement de classe 2 « public » ou 1D
(à introduire auprès de Bruxelles Environnement) en 4 ex.
5. Demande de permis d'environnement de classe 2
(à introduire auprès du service environnement de l'Administration communale) en 2 ex.
6. Demande de déclaration préalable d'environnement de classe 3
(à introduire auprès du service environnement de l'Administration communale) en 1 ex.
7. PLANS (au format A3) comprenant : en 2 ex.
 - Plan de localisation (1/5000) – type Google Maps ou plan cadastral
 - Plan d'implantation des installations classées (1/200)

**LES PLANS DOIVENT ETRE NUMEROTES UNIQUEMENT DE LA MANIERE
SUIVANTE : 1/X, 2/X,..., X/X.
ET FOURNIS AU FORMAT A3.**

Ils reprennent les mentions suivantes :

- **Nom du demandeur**
- **Adresse de la demande**
- **Objet de la demande**
- **Date**
- **Signature du demandeur**